

Compte Rendu Assemblée Citoyenne du 11/02/2020 à 20 h

Référent : Jacques
Modérateur : Laurence
Secrétaire : Justine

20 présents

=> Compte rendu de l'atelier ADA du 11/02/2020 à 18 h

- proposition de mise à l'ordre du jour : définir le mandat ADA / fin ruralité
- proposition de travail pour l'ADA : ne travailler qu'un voir deux thèmes qui ressortiront, afin d'en dégager une pensée collective à rapporter à l'ADA
- faire des propositions hors thème lors de l'ADA : pour éviter une disperdition entresles différentes ADA / pour travailler un appel final, synthèse publique

=> Rappel des thèmes ressortis lors du vote du groupe de st macaire :

- Processus constituant : 18 votes (sur un total de 22 personnes)
- Comment sortir du capitalisme : 18 votes
- Révolution internationale : 17 votes
- Comment préserver / étendre les services publics : 17 votes
- Organisation de l'ADA : 14 votes

=> Vote de la proposition d'ordre du jour émise par l'atelier ADA : 18 POUR / 2 ABSTENTIONS

PARTIE 1

=> Discussions sur l'ADA et le rôle du mandaté du groupe de st macaire :

- exigence envers l'ADA à soulever lors de la première plénière : pouvoir se positionner en priorité sur les débats sur les thèmes que nous avons travaillé
- la parité sur les mandatés désignés est demandée, aucune objection, c'est une évidence pour tous
- une question est soulevée : peut-on repartir à l'ADA si on a déjà mandaté précédemment ou est favorisé le mandat tournant ? En ressort l'idée qu'un ancien mandaté peut aller à l'ADA, en s'impliquant cette fois ci sur le coté logistique, en tant que bénévole à l'organisation
- une autre idée ressort : un ancien mandaté pourrai également se présenter en tant qu'électron libre
- le mandat tournant permet de dynamiser le groupe et permettre à ce que personne ne reste en retrait
- pour le choix des délégués : l'idéal serai d'élire un ancien mandaté dans un but de transmission
- un mandaté est chargé d'exprimer une position collective dégagée par le groupe sur un sujet, par le biais de l'ADA
- un mandaté est chargé de faire un retour de l'ADA
- demande à ce que 2 mandatés assistent et participent à un même débat pour exprimer la position collective (pour que les personnes, pouvant se compléter ou étayer les propos, rapportent le plus fidèlement la position du collectif)
- proposition : donner aux mandatés une synthèse écrite pour les aider à rapporter la parole du collectif
- autre détail important : lorsqu'un mandaté prends la parole, il doit préciser si il s'agit de son point de vue personnel ou celui du groupe

=> Proposition à voter concernant le mandat ADA :

- (3 mandatés et 1 électeur libre : suivant l'organisation de Toulouse)
- mandat général : un mandaté doit faire un retour général de l'ADA, tant sur le fond que sur la forme
- si une position collective est dégagée sur un sujet : le mandaté doit la rapporter au nom du collectif (être 2 pour étayer les propos)
- la parité dans le choix des mandatés doit être respectée
- les délégués sont libres hors du sujet à rapporter, à condition de préciser lors de ses prises de parole, si celle-ci est personnelle ou collective

=> Vote du mandat ADA : 20 POUR

PARTIE 2

=> Discussions sur la ruralité, afin de tenter d'en donner une définition :

- définition « ruralité » dans un dictionnaire de 1923 (la définition dans les dictionnaires modernes étant systématiquement rattaché à l'urbain) : ici directement rattaché à la campagne, au rustique
- est dit que les populations urbaines se déplaçant vers l'extérieur des grandes zones urbaines, elles demandent de nombreuses choses, qui n'étaient avant pas présentes en campagne
- ces populations se retrouvent là du fait du prix moins élevé de l'immobilier
- est ressenti une exclusion de la part des personnes ayant toujours habité en campagne
- l'exode rural massif a fait que la ruralité a beaucoup changé : exemple, moins de paysans aujourd'hui que dans les années 50, alors qu'une population grandissante)
- est fait remarquer qu'aujourd'hui, les personnes vivant en ville comme celle vivant en campagne avaient des vies identiques (commerces, cinéma, marché, piscine,...), la différenciation ne devrait alors se faire que sur la base du nombre d'habitants ?
- la ruralité ne peut aujourd'hui se différencier qu'au niveau culturel : culture de la ruralité
- un problème est soulevé : la ruralité ne devrait pas se définir en une zone géographique mais plutôt se baser sur la « misère » (qualité de vie)

=> Prochain ordre du jour : travail sur le sujet de l'ADA que nous voudrions (si l'un de ceux pour lequel a voté le groupe de St Macaire ressort, celui-ci sera choisi / si plusieurs, celui ayant obtenu le plus de votes à l'échelle du groupe)

FIN DE REUNION

PROCHAINE ASSEMBLEE CITOYENNE LE 18/02/2020 à 20h